

AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

FUNDQUEST

(Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES – Action de catégorie « P » Classe « C »)
(Société d'Investissement à Capital Variable)
Siège social : 1, Boulevard Haussman – 75009 PARIS
433 320 744 RCS PARIS
(Compartiment Absorbant)

GERANTS LEADERS DYNAMIQUE

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
3, rue d'Antin – 75002 PARIS
Société de Gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
5, avenue Kléber – 75116 PARIS
(FCP absorbé)

Projet de fusion.

Suivant:

- procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 15 Février 2008 de la SICAV FUNDQUEST, Société d'Investissement à Capital Variable, dont le siège social est 1, Boulevard Haussman 75009 PARIS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 433 320 744, représentée par Monsieur Philippe MARCHESSAUX, Président Directeur Général, pour le compartiment Fundquest Europe Opportunities,

- et délégation de pouvoir octroyée en date du 2 juin 2008 par Monsieur Gilles GLICENSTEIN, en sa qualité de Président de la Société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de EUR 62.845.552, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 319 378 832 (agrément COB n° GP 96-02 en date du 19 avril 1996), et dont le siège social est situé à Paris (75116) 5, avenue Kléber, Société de Gestion du Fonds Commun de Placement GERANTS LEADERS DYNAMIQUE, à Monsieur Alain GUILLON,

ont établi un projet de fusion par voie d'absorption du Fonds Commun de Placement (Fonds Absorbé) par le Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES de la SICAV FUNDQUEST (Compartiment absorbant), qui interviendra le 29 Octobre 2008, sur la base de la valeur liquidative datée du 28 Octobre 2008, sous la réserve expresse qu'à cette date les conditions de l'échange ne conduisent pas à verser une soulte supérieure à 10 % de la valeur nominale des titres du Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES de la SICAV FUNDQUEST reçus à l'échange.

A cet effet, le Compartiment absorbant recevra tout l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du Fonds Commun de Placement absorbé.

L'actif net du Fonds Commun de Placement absorbé et du Compartiment absorbant seront évalués le même jour, suivant les règles identiques appliquées par ces OPCVM.

En rémunération des apports, il sera émis des actions du Compartiment absorbant qui seront attribuées aux porteurs de parts du Fonds Commun de Placement absorbé.

Le nombre d'actions du Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES de la SICAV FUNDQUEST, ainsi que la soulte en espèces rémunérant les apports du Fonds Commun de Placement absorbé seront déterminés comme suit :

Nombre de parts du Fonds absorbé x valeur liquidative du Fonds absorbé au jour de la fusion

Valeur liquidative de l'Action de catégorie « P » de Classe « C », de la FUNDQUEST (Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES)
au jour de la fusion

Chaque porteur de parts du Fonds absorbé recevra le nombre d'actions ou fraction d'Actions (millièmes) de catégorie « P » de Classe « C » du Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES de la SICAV FUNDQUEST immédiatement inférieur, ainsi qu'une soulte en espèces représentant la différence entre la valeur des parts apportées et la valeur des actions reçues.

Le calcul de la parité d'échange définitive sera établi par le Conseil d'Administration de la SICAV FUNDQUEST et de la Société de Gestion sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

A titre indicatif, la parité d'échange qui aurait été retenue si l'opération avait eu lieu le 30 mai 2008, aurait été de :

Valeur liquidative du Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES, Action de Catégorie « P » de Classe « C » de la SICAV FUNDQUEST (absorbant)	1 219,43 €
Valeur liquidative du Fonds GERANTS LEADERS DYNAMIQUE (absorbé)	94,88 €
Nombre d' Actions de Catégorie « P » de Classe « C » reçues par le porteur de parts du Fonds absorbé	0,077 Actions de Catégorie « P » de Classe « C » du Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES.
Soulte versée	0,98 €
Soit une parité d'échange de	0,077 Actions de Catégorie « P » de la Classe « C » du Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES de la SICAV FUNDQUEST, pour une part du FCP.

Le calcul de la parité d'échange définitives sera établie par les Conseils d'Administration de la Sicav FUNDQUEST et de BNP PARIBAS Asset Management, Société de Gestion du FCP GERANTS LEADERS DYNAMIQUE, sur la base des valeurs liquidatives datées du 28 Octobre 2008, sous le contrôle des Commissaires aux comptes, à la date fixée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Sicav FUNDQUEST, soit le 29 Octobre 2008, sous réserve du fonctionnement normal des marchés financiers, et sinon, dès le jour de la reprise des cotations.

Les créanciers du Compartiment absorbant dont la créance serait antérieure à la publication du présent projet de fusion pourront former opposition à celui-ci dans le délai de 30 jours à compter de la publication de l'avis au Journal d'Annonces Légales.

Les créanciers du FCP absorbé dont la créance serait antérieure à la publication du présent projet de fusion pourront former opposition à celui-ci dans le délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération.

Le Fonds absorbée suspendra l'émission et le rachat de ses souscriptions et rachats le 22 Octobre 2008 à partir de 13 heures.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (3, rue d'Antin, 75002 PARIS) dépositaire du Fonds Commun de Placement absorbé et du Compartiment absorbant, centralisera les opérations d'échange des parts du Fonds absorbé GERANTS LEADERS DYNAMIQUE et des actions du Compartiment absorbant FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES.

Sous réserve de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Sicav FUNDQUEST et compte tenu de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 19 Août 2008, la fusion deviendra définitive le 29 Octobre 2008 ; le Fonds absorbé se trouvera dissous à la date du 29 octobre 2008.

Les porteurs de parts du Fonds absorbé seront informés individuellement par lettre des modalités détaillées de l'opération. Ils disposeront de la possibilité de procéder au rachat sans frais des parts du Fonds absorbé qu'ils détiennent, étant entendu qu'à compter du jour de la réalisation de la fusion, les rachats sans frais seront exécutés sur les actions du Compartiment FUNDQUEST EUROPE OPPORTUNITIES de la SICAV FUNDQUEST reçues à l'échange.

Conformément à la loi, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 20 Août 2008. Il est tenu à la disposition des porteurs de parts du Fonds absorbé et des actionnaires de la SICAV FUNDQUEST au 5, avenue Kléber - 75116 PARIS.

SICAV FUNDQUEST
Le Conseil d'Administration

GERANTS LEADERS DYNAMIQUE,
représenté par sa Société de Gestion
BNP PARIBAS Asset Management